



RAPPORT (2022) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1.1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités du Comité SPS en 2022.

1.2. Le Comité SPS a tenu ses réunions ordinaires (en mode hybride) les 23-25 mars, les 22-24 juin et les 9-11 novembre 2022. Les Membres ont continué d'utiliser [eAgenda](#) pour présenter des points à inscrire à l'ordre du jour, soulever ou s'associer à des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) et télécharger des déclarations sur la plate-forme.

1.3. En juillet 2021, M. Juteau Déadjufo Toussé (Cameroun) avait été élu Président pour la période 2021-2022. M. Tang-Kai Wang (Taipei chinois) a été élu nouveau Président pour la période 2022-2023.

1.4. Au premier semestre 2022, les Membres ont continué d'échanger à propos d'une Déclaration SPS pour la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12) concernant la réponse aux défis SPS du monde moderne, initialement présentée par le Brésil, le Canada et les États-Unis.¹ Les travaux des Membres se sont traduits par l'adoption de la [Déclaration SPS pour la CM12](#), qui fait obligation au Comité SPS de mener à bien un programme de travail destiné à renforcer la mise en œuvre de l'Accord SPS en vue de mieux gérer les questions en lien avec le commerce international des produits alimentaires, des animaux et des plantes.²

1.5. À l'issue de l'adoption à la CM12, le Comité SPS a commencé la mise en œuvre du programme de travail prévu dans la Déclaration SPS pour la CM12.³ Cinq groupes thématiques, dirigés par des (co)responsables, ont été mis en œuvre en vue de suggérer des idées ou de présenter des propositions pour examen au Comité SPS, chacun étant axé sur l'un des thèmes issus de la Déclaration SPS pour la CM12, à savoir: 1) Comment favoriser la sécurité alimentaire mondiale et des systèmes alimentaires plus durables; 2) Comment encourager les Membres à fonder les mesures SPS sur des principes et des preuves scientifiques; 3) Comment renforcer la sécurité sanitaire des échanges internationaux de produits alimentaires, d'animaux, de végétaux et des produits du règne animal et du règne végétal par l'adaptation des mesures SPS aux conditions régionales; 4) Comment encourager la coopération avec les organisations ayant le statut d'observateur qui soutiennent les travaux du Comité SPS et les organismes internationaux de normalisation; et 5) Comment accroître la participation des pays en développement et pays les moins avancés Membres, et mieux répondre à leurs besoins spéciaux, en ce qui concerne l'élaboration et l'application des mesures SPS. Le 4 octobre 2022, le Comité SPS a tenu des consultations intersessions pour faire le bilan des travaux initiaux de ces groupes thématiques, auxquelles ont succédé des discussions à la réunion informelle du Comité SPS de novembre 2022. Compte tenu de ces discussions, une proposition de processus pour le programme de travail a été adoptée.⁴

1.6. Outre ces groupes thématiques, le Groupe de travail sur les procédures d'homologation⁵ a poursuivi ses travaux et tenu le Comité SPS régulièrement informé de ses activités. Pendant l'année

¹ [G/SPS/GEN/1758/Rev.15](#).

² [WT/MIN\(22\)/27](#).

³ Une proposition de processus pour discussion a été distribuée sous la cote [G/SPS/W/330](#).

⁴ [G/SPS/W/330/Rev.1](#). Une [page Web dédiée](#) contient tous les renseignements liés au programme de travail concernant la Déclaration SPS pour la CM12.

⁵ [G/SPS/W/328/Rev.1](#) et [G/SPS/W/328/Rev.1/Add.1](#). Le Groupe de travail sur les procédures d'homologation a été établi en novembre 2020. Vingt-cinq Membres y participent: Afrique du Sud, Argentine,

2022, il a actualisé un recueil des outils et des meilleures pratiques existants pour améliorer la mise en œuvre des obligations résultant de l'Accord SPS qui sont en lien avec les procédures d'homologation. Par ailleurs, le Groupe de travail a mené des discussions sur les principales difficultés associées aux procédures d'homologation ayant des répercussions sur le commerce international, ainsi que des discussions sur les principes relatifs aux procédures d'homologation qui facilitent le commerce international tout en respectant le niveau approprié de protection sanitaire ou phytosanitaire. Ainsi, il a mené à bien les principales tâches qu'il s'était initialement fixées et est passé à l'examen des documents finals à présenter au Comité SPS, y compris des recommandations éventuelles. Le Comité SPS a prorogé le mandat du Groupe de travail jusqu'à mars 2023 pour mettre la dernière main à ces documents finals.

1.7. Tout au long de l'année, les Membres ont échangé des renseignements sur diverses questions liées aux mesures SPS. Le Japon a fourni régulièrement des informations actualisées concernant la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi et l'Ukraine a donné des renseignements sur les questions concernant son infrastructure SPS et ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire. Par ailleurs, les États-Unis et le Taipei Chinois ont diffusé, respectivement, des renseignements concernant l'expansion du Programme de regroupement des cultures et un atelier de la coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur les certificats électroniques. Par ailleurs, certains Membres ont présenté des informations relatives à leur situation concernant les parasites ou les maladies. Ces renseignements concernent le principe de la régionalisation et sont compilés dans le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'article 6, que le Comité SPS a examiné à sa réunion du mois de juillet.⁶ En outre, deux points sur l'équivalence ont été analysés, les États-Unis ayant reconnu les lois, les règlements et le système d'inspection relatifs aux volailles appliqués par la Pologne ainsi que le système d'inspection de la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour les ovoproduits mis en place par la Lituanie comme assurant un niveau de protection sanitaire équivalent aux leurs.

1.8. Le Comité SPS a examiné un large éventail de PCS. Les Membres ont soulevé 26 nouvelles PCS en 2022, y compris en ce qui concerne: les politiques en matière de pesticides et les tolérances à l'importation; le statut d'un pays ou d'une région concernant les maladies, comme reconnu par l'OMSA (fondée en tant qu'OIE); les métaux lourds contaminants dans les produits alimentaires transformés; les organismes de quarantaine; les prescriptions d'enregistrement, les inspections, les procédures d'homologation et les prescriptions en matière de certificat sanitaire; et les interdictions d'importation ou autres restrictions concernant divers produits (par exemple les épices, le collagène pour la consommation humaine, les arachides et les graines de sésame, le miel, les plantes d'ornement, la vitamine D3 et la viande d'autruche). De plus, nombre de PCS soulevées précédemment continuent d'être examinées. Les Membres sont intervenus sur des questions telles que: les mesures concernant les pesticides (par exemple la législation concernant les perturbateurs endocriniens); les teneurs maximales en contaminants dans les produits alimentaires; la législation relative aux médicaments vétérinaires; les mesures d'urgence visant à prévenir le risque de transmission de la COVID-19 par les produits alimentaires; les renseignements concernant la modification génétique de certains produits agricoles importés; différentes procédures d'homologation; les restrictions visant les produits d'origine animale, dont bon nombre sont dues à des maladies animales, ainsi que le statut d'un pays ou d'une région concernant les maladies, comme reconnu par l'OMSA; et les restrictions phytosanitaires. En 2022, le Secrétariat a contacté plusieurs Membres afin de trouver des renseignements concernant le statut des PCS (régliées, partiellement réglées ou non réglées). Environ 57% de l'ensemble des PCS soulevées au Comité SPS depuis 1995 peuvent être considérées comme résolues ou partiellement résolues.⁷

1.9. En ce qui concerne les PCS soulevées précédemment, le Comité SPS a été informé ultérieurement d'une sollicitation des bons offices du Président du Comité SPS au titre de l'article 12:2 de l'Accord SPS et de la procédure de consultations *ad hoc*.⁸ La demande a été rejetée ultérieurement car, entretemps, les prescriptions pertinentes en matière d'importation avaient été publiées. Cette demande était la première reçue au titre de la procédure de consultations *ad hoc*

Belize, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Taipei chinois, Ukraine, Union européenne et Uruguay. L'OCDE y participe également.

⁶ [G/SPS/GEN/2021](#).

⁷ [G/SPS/GEN/2062/Rev.1](#). Le Secrétariat avait procédé à un exercice similaire en 2013, 2017 et 2020.

⁸ [G/SPS/61](#).

adoptée en 2014 afin d'encourager et de faciliter davantage la résolution de questions SPS spécifiques entre les Membres.

1.10. En outre, le Comité SPS a examiné l'aperçu annuel sur la transparence de la mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence de l'Accord SPS et des PCS, publié avant la réunion de mars du Comité SPS⁹, ainsi que le Rapport annuel sur l'utilisation de la procédure pour encourager et faciliter la résolution de questions sanitaires et phytosanitaires spécifiques, publié avant la réunion de novembre du Comité SPS.¹⁰

1.11. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec le Codex, la CIPV et l'OMSA (fondée en tant qu'OIE) et a régulièrement reçu des renseignements à jour concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités. En 2022, une nouvelle demande de statut d'observateur a été présentée par le Conseil oléicole international.¹¹ Néanmoins, le Comité SPS n'est pas parvenu à un consensus au sujet de cette demande.

1.12. À sa réunion de juin, le Comité SPS a également examiné le Rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale.¹² En 2022, trois nouvelles questions ont été soulevées dans le cadre de cette procédure: 1) le Brésil a informé les Membres qu'en 2021, il avait publié 300 normes qui tenaient compte des orientations internationales en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires; 2) le Canada a présenté des renseignements actualisés sur les mesures prises concernant l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), en mettant en avant l'importance des directives de l'OMSA; et 3) le Canada a tenu le Comité informé concernant son risque négligeable d'ESB, comme reconnu par l'OMSA. En outre, les Membres ont continué de discuter de deux questions qui avaient été soulevées au cours des années précédentes concernant la mise en œuvre des normes de l'OMSA sur la peste porcine africaine et l'IAHP, et l'OMSA a présenté des renseignements actualisés sur les travaux de son [observatoire](#). En outre, le Comité a discuté de la communication de la Nouvelle-Zélande concernant la procédure de surveillance du processus d'harmonisation internationale.¹³ Bien que les Membres et les organismes internationaux de normalisation aient reconnu l'importance de la procédure pour la surveillance, le sujet n'a pas été considéré comme une priorité. Une suggestion a été qu'il pourrait être abordé dans le cadre du plan de travail concernant la Déclaration relative aux questions SPS ou du sixième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS.

1.13. À chacune de ses réunions, le Comité SPS a également été tenu informé des travaux du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF).¹⁴ En outre, le Secrétariat a tenu le Comité SPS informé des activités d'assistance technique dans le domaine SPS¹⁵, y compris deux nouveaux cours lancés en 2022: un [cours des champions de la transparence dans le domaine SPS](#) (en anglais) et un [cours sur les éléments clefs pour participer au Comité SPS](#) (en français).

1.14. Le Comité SPS a continué d'organiser des activités spécifiques pour échanger des données d'expérience et écouter des experts en marge de ses réunions. En mars 2022, une [séance thématique consacrée aux approches des LMR de pesticides, y compris les substances non approuvées pour utilisation sur un marché d'importation](#) a eu lieu¹⁶, sur la base d'une proposition de l'Australie, de la Colombie, des États-Unis et du Paraguay.¹⁷ La séance thématique a fait fond sur les [travaux menés par l'APEC](#) et a permis aux Membres et aux représentants de l'industrie de diffuser leurs données d'expérience sur des sujets tels que l'harmonisation avec les LMR du Codex, les tolérances à l'importation, les mesures visant à faire respecter les LMR et les pertes économiques causées par le rejet des expéditions du fait des mesures liées aux LMR. À une réunion ultérieure du Comité SPS, les Membres ont examiné une proposition de suivi présentée par l'Australie, le Canada, la Colombie, les États-Unis et le Paraguay (dont le Japon et l'Uruguay sont à présent coauteurs) assortie de mesures concrètes pour que le Comité SPS continue d'explorer la question des LMR de

⁹ [G/SPS/GEN/804/Rev.14](#) et [G/SPS/GEN/204/Rev.22](#).

¹⁰ [G/SPS/GEN/2057](#).

¹¹ [G/SPS/GEN/121/Add.20](#).

¹² [G/SPS/GEN/2022](#).

¹³ [G/SPS/GEN/1998](#).

¹⁴ [G/SPS/GEN/1994](#), [G/SPS/GEN/2031](#), et [G/SPS/GEN/2065](#).

¹⁵ [G/SPS/GEN/521/Rev.17](#) et [G/SPS/GEN/997/Rev.12](#).

¹⁶ Le programme final de la séance thématique figure dans le document [G/SPS/GEN/1989/Rev.1](#) et le rapport de ladite séance dans l'annexe B du document [G/SPS/R/105](#).

¹⁷ [G/SPS/GEN/1947](#).

pesticides.¹⁸ Dans les débats, les Membres ont reconnu que le Comité SPS avait des capacités limitées pour ce qui était d'instituer un autre groupe de travail consacré à cette étape, en particulier étant donné que le Groupe de travail sur les procédures d'homologation était en activité et qu'il existait un programme de travail destiné à mettre en œuvre la Déclaration SPS pour la CM12. Les coauteurs ont annoncé qu'ils mèneraient des consultations avec les Membres intéressés concernant les possibles mécanismes de réalisation des travaux et ont suggéré par la suite que cette initiative soit mise en attente jusqu'à la fin de 2023.

1.15. En juin 2022, les Membres ont participé à une [séance thématique sur l'utilisation de l'audit à distance \(virtuel\) et de la vérification dans les cadres réglementaires](#)¹⁹, donnant suite à une proposition présentée par l'Australie.²⁰ La séance thématique a donné l'occasion d'échanger des données d'expérience sur les méthodes d'évaluation à distance, de discuter de la manière dont ces approches pouvaient aider les Membres à remplir leurs obligations au titre de l'Annexe C de l'Accord SPS et d'examiner de plus près la pertinence et la portée de leur utilisation future ainsi que sur les initiatives en cours, telles que les orientations élaborées par le Codex. En outre, les Membres ont participé à un [atelier sur la transparence](#) afin de dispenser des cours de formation concernant la nouvelle [Plate-forme ePing SPS et OTC](#)²¹, qui a intégré les outils de transparence relatifs aux mesures SPS et aux obstacles techniques au commerce (OTC), ainsi que le système d'alerte ePing.²² À l'atelier s'est ajouté une "clinique des notifications" destinée aux autorités responsables des notifications SPS et aux points d'information.

1.16. Enfin, une [séance thématique sur les normes et meilleures pratiques internationales en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques phytosanitaires](#)²³ a eu lieu en novembre 2022, sur la base de propositions présentées par l'Union européenne.²⁴ Elle a été l'occasion pour les Membres de mieux connaître les normes internationales de la CIPV qui sont pertinentes et d'échanger sur les meilleures pratiques ainsi que sur les difficultés associées à des questions telles que l'identification des organismes nuisibles d'intérêt phytosanitaire, la réalisation d'analyses du risque phytosanitaire, les mesures d'atténuation des risques, la certification phytosanitaire et/ou les conditions d'importation et les normes de la CIPV sur la gestion des risques.

1.17. Outre ces activités, plusieurs activités parallèles ont été organisées en marge des réunions du Comité SPS. Il s'agissait entre autres d'une [activité du STDF](#), en partenariat avec le Canada et la France, concernant le renforcement des capacités SPS dans les pays africains francophones, d'une activité dirigée par le Secrétariat pour donner un aperçu de la nouvelle [Plate-forme ePing SPS et OTC](#), d'une [activité](#) organisée par l'Ouganda et les États-Unis pour faire face à la chenille légionnaire d'automne dans le cadre d'une lutte antiparasitaire intégrée et d'approches politiques, qui a donné lieu à une actualisation sur la situation actuelle concernant la chenille légionnaire d'automne, en particulier en Afrique de l'Est, et à un aperçu des approches politiques actuelles et d'une activité organisée par la Société financière internationale, qui relève du Groupe de la Banque mondiale, pour présenter le [Guide d'analyse de la SFI](#) et le [Manuel de la SFI sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires](#).

1.18. Le Comité SPS est provisoirement convenu de tenir ses réunions ordinaires les 22-24 mars, 28-30 juin et 15-17 novembre 2023.²⁵

¹⁸ [G/SPS/GEN/2034/Rev.3](#).

¹⁹ Le programme final de la séance thématique figure dans le document [G/SPS/GEN/2016/Rev.1](#) et le rapport de ladite séance dans l'annexe B du document [G/SPS/R/107](#).

²⁰ [G/SPS/GEN/1949/Rev.1](#).

²¹ Une version pilote de cette nouvelle plate-forme est entrée en fonctionnement le 28 mars 2022 et a été officiellement mise en service le 13 juillet 2022.

²² Le programme final et le rapport sont reproduits dans les documents [G/SPS/GEN/2015/Rev.1](#) et [G/SPS/R/106](#), respectivement.

²³ Le programme final figure dans le document [G/SPS/GEN/2069/Rev.1](#).

²⁴ [G/SPS/GEN/1951 et révisions](#).

²⁵ [G/SPS/GEN/2036](#).